

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le 2 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

Secrétaire de séance : Mme CALERO Marie

Mme BOMPARD	M. JEAN	Mme PECHOUX
M. RAOUX	Mme MATHIEU	M. POIZAC
Mme CALERO	M. BEGUE	Mme PONCET
Mme LAVALLEE	Mme GRANDO	Mme GUTIEREZ
Mme NERSESIAN	Mme PLAN	M. FIORI
M. MICHEL	M.BESNARD	M. ARNAUD
Mme FOURNIER	Mme SIBEUD	Mme BOUCLET
M. VASSE	Mme GOUVARD	Mme FARJON-DEFONDS
M. MASSART	M. DUMAS	M. ZILIO
M. MERTZ	M. MORAND	Mme PETRINI-CAMILLO
Mme MOREL-PIETRUS	M. MALAPERT	

Représentés :

M. RODRIGUEZ par M. RAOUX

QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-15,
Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : Mme CALERO Marie

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 02 – CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MME MIREILLE GOUVARD

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

-- **PREND ACTE** de l'installation, en qualité de Conseillère Municipale, de Madame Mireille GOUVARD, suivante sur la liste « Bollène Espoir » lors des dernières élections municipales.

QUESTION N° 03 – CONSEIL MUNICIPAL INSTALLATION DE M. MAURICE ARNAUD

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

- **PREND ACTE** de l'installation, en qualité de Conseiller Municipal, de Monsieur Maurice ARNAUD, suivant sur la liste « Rassembler Bollène » lors des dernières élections municipales.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 04 – DENOMINATIONS – VOIES, RONDS-POINTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder aux dénominations précitées.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 05 – ACQUISITION – PROPRIETE DE LA SOCIETE A.S.T. GROUPE – PARCELLES SECTION D N° 1813, 1844, 1856 ET 1857 – ROUTE DE L'EMBISQUE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- acquérir, à titre gratuit, les parcelles cadastrées section D n° 1813, 1844, 1856 et 1857, d'une superficie de 3 443 m², situées route de l'Embisque, appartenant à la société A.S.T. GROUPE.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 06 – CESSION A LA S.C.I. ANATOLE FRANCE – PARCELLES SECTION BB N° 20 ET 21 – AVENUE JEAN GIONO

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- céder à la S.C.I. ANATOLE FRANCE, les parcelles communales cadastrées section BB n° 20 et 21 d'une superficie de 1896 m², situées avenue Jean Giono, pour un montant de 170 000 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO

QUESTION N° 07 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS / SUPPRESSIONS – CREATION D'UN POSTE DE REGISSEUR DE SPECTACLES ET EVENEMENTIEL

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer un poste un régisseur de spectacles et événementiel à temps complet,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO

QUESTION N° 08 – ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE – PARTICIPATION COMMUNALE 2017

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- appliquer l'indice de référence IPC 4018 E d'octobre 2013, base 2015, pour le calcul de la participation communale de la Ville,
- fixer le montant de la participation communale 2017 à l'école privée Sainte-Marie à 134 357,65 € se détaillant comme suit :

Participation Totale « Elémentaires »	34 501,53 €
Participation Totale « Maternelles »	99 856,12 €
MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2017	134 357,65 €

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 09 – INSTALLATION ET HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (G.R.D.F.) – ADOPTION

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention d'installation et d'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur le domaine public à passer avec G.R.D.F. aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 10 – TRAVAUX DE PROTECTION DE LA VILLE DE BOLLENE CONTRE UNE CRUE CENTENNALE DU LEZ – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RESEAU HYDRAULIQUE DU NORD-VAUCLUSE (S.I.A.E.R.H.N.V.)

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
 - abroger la délibération municipale n° 08/02-05 du 7 février 2008,
 - approuver le nouveau plan de financement de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – ASSOCIATIONS BOLLENOISES – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – CONVENTION CADRE – MODIFICATION

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
 - approuver la convention cadre modifiée prévoyant une mise à disposition de locaux municipaux aux associations, dans le cadre de leurs activités statutaires, à titre gratuit et pour une année renouvelable par tacite reconduction,
- le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION MEMBRE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l' **Unanimité** des suffrages exprimés,

- **DECLARE** élu en qualité de membre représentant le Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics locaux :

M. Maurice ARNAUD

La nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'établit comme suit :

- **Présidente** : Madame le Maire ou son représentant

- Membres du Conseil Municipal :

- M. Claude RAOUX
- Mme Patricia PECHOUX
- M. François MORAND
- M. Jean-Marie VASSE
- M. Maurice ARNAUD

- Représentants d'associations :

- Association de Défense des Contribuables du Canton de Bollène (représentée par M. Marcel MATHIEU)
- Association de Chasse « Le Sanglier de St Hubert » (représentée par M. Claude ARMAND)

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – INDEMNITES DES ELUS – FIXATION

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- fixer le taux d'indemnité maximal appliqué aux adjoints à 27,5 % de l'indice brut,
- attribuer une indemnité aux conseillers municipaux ayant une délégation de fonction,
- fixer le taux de répartition des indemnités des élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale comme suit :
Maire : 22,8 % de l'enveloppe indemnitaire globale,
8 adjoints : 60,6 % de l'enveloppe indemnitaire globale,
5 conseillers municipaux : 10,53 % de l'enveloppe indemnitaire globale.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- appliquer les majorations de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales : la commune étant chef-lieu de canton et attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours des trois dernières années.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 14 – PARC AUTOMOBILE – SORTIE D'INVENTAIRE – CESSION DE VEHICULES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder à la sortie d'inventaire du parc automobile municipal des véhicules suivants de la Police Municipale :

FORD FOCUS

Immatriculation : CE-858-AE
Année d'acquisition : 2013
Numéro d'inventaire : 5728

CITROEN C4

Immatriculation : CW-095-AH

Année d'acquisition : 2013

Numéro d'inventaire : 5707

- céder :

- le véhicule **FORD FOCUS** à la Société ORANGE SERVICES AUTOMOBILES – Concessionnaire RENAULT – 956, bd De Lattre De Tassigny – 84100 ORANGE pour un montant de 4 400 €,

- le véhicule **CITROEN C4** à la Société SODIBA – concessionnaire VOLKSWAGEN – Route de Mondragon – 84500 BOLLENE pour un montant de 3 500 €.

L'acheteur se libérera des sommes dues par versement au compte Banque de France d'Avignon – n° 30001-00169 – D 844 0000000 – 27 au nom du Percepteur de Bollène, Receveur Municipal.

- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sortie d'inventaire et à la cession de ces véhicules.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – PARC AUTOMOBILE ET MATERIEL – SORTIE D'INVENTAIRE – CESSION D'UN VEHICULE ET DE MATERIEL TECHNIQUE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- procéder à la sortie d'inventaire du véhicule et du matériel technique suivants mis aux enchères sur le site AgoraStore :

CITROEN AX

Immatriculation : 7427 VE 84

Année d'acquisition : 1994

Numéro d'inventaire : 1493

Tronçonneuse ZENOAH G3500Z

Année d'acquisition : 2000

Numéro d'inventaire : 3453/02

Tronçonneuse HUSQVARNA 2149

Année d'acquisition : 2000

Numéro d'inventaire : 3463

- céder :

- le véhicule **CITROEN AX** à Monsieur Nicolas LELOUP – 154, chemin des Piboules – 13710 FUVEAU pour la somme de 368 €,

- la **Tronçonneuse ZENOAH** à la Société GFH DE PEYBORDES – 443 chemin de Peyronnets – 82170 FABAS pour la somme de 50 €,

- la **Tronçonneuse HUSQVARNA** à Monsieur Justin OKONDZA – 11, rue Raymond Aron – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX pour la somme de 96 €.

L'acheteur se libérera des sommes dues par versement au compte Banque de France d'Avignon – n° 30001-00169 – D 844 0000000 – 27 au nom du Percepteur de Bollène, Receveur Municipal.

- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sortie d'inventaire et à la cession du véhicule et du matériel technique.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – FETES PUBLIQUES 2017 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- approuver le montant des subventions et de verser ces subventions aux associations coordinatrices d'animations dans le cadre de la fête de Bollène Ville et des fêtes de quartiers pour l'année 2017,

- approuver les modalités de versement telles qu'énumérées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux natures et fonctions prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 17 – ASSOCIATION STENKA FRANCE – FESTIVAL DES ARTS MARTIAUX – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association STENKA FRANCE dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts Martiaux programmé les 5, 6 et 7 mai 2017.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – ASSOCIATION A.R.E.B.A.M. – TRAVAUX DE RESTAURATION ANCIEN MONASTERE DU SAINT SACREMENT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- verser une subvention exceptionnelle de 3 375 € à l'association A.R.E.B.A.M. dans le cadre de la poursuite de son programme de sauvegarde et de conservation de l'ancien monastère du Saint Sacrement.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés